

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DES SERVICES DU MOULIN HÉLIOÏSE

1 Objet

Les présentes conditions générales ont pour objet de déterminer les modalités et conditions selon lesquelles LE MOULIN HÉLIOÏSE SAS au capital de 10 000 Euros, immatriculée au RCS de SAINT-ÉTIENNE sous le n°830 185 591, dont le siège social est situé 5 av Albert Raimond 42270 SAINT-PRIEST-EN-JAREZ (ci-après: « LE MOULIN HÉLIOÏSE ») fournit les services de mise à disposition d'un espace de travail partagé, de bureaux privatifs ainsi que les services associés décrits à l'article 3 (ci-après désignés ensemble: les« Services ») à chacun de ses utilisateurs (ci-après: un «UTILISATEUR «).

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation s'appliquent à toute la durée d'utilisation des Services par l'Utilisateur») LE MOULIN HÉLIOÏSE et L'UTILISATEUR sont ci-après individuellement ou collectivement désigné(s) la ou les «Partie(s)».

L'acceptation des présentes conditions générales est matérialisée par la signature, par L'UTILISATEUR, d'un formulaire d'abonnement, d'un contrat de services, d'un devis avec LE MOULIN HÉLIOÏSE (ensemble, le « **Contrat** ») ou des présentes. Elle ne peut être que pleine et entière. Toute adhésion sous réserve est considérée comme nulle et non avenue. L'UTILISATEUR qui n'accepte pas d'être lié par les présentes conditions générales ne doit pas utiliser les Services.

Le contrat conclu entre LE MOULIN HÉLIOÏSE et L'UTILISATEUR aux termes des présentes conditions générales constitue un contrat civil de prestation de services.

En l'absence d'une jouissance exclusive, les Services excluent l'application des dispositions des articles 1709 et suivants du Code Civil relatives aux baux à loyer, celles de l'article 57A de la loi du 23 décembre 1986 relatives aux baux professionnels et celles des articles L145 - 1 et suivants du Code de Commerce relatives aux baux commerciaux, le présent contrat ne constituant pas un bail.

Les Services sont accessibles à toute personne disposant de la pleine capacité juridique. Les personnes mineures de plus de 16 ans peuvent toutefois, à titre exceptionnel, accéder aux Services, à la condition de fournir au MOULIN HÉLIOÏSE l'accord écrit de leur représentant légal.

2 Durée du contrat

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation s'appliquent à toute la durée d'utilisation des Services par l'Utilisateur.

3 Description des services

3.1 Les services

LE MOULIN HÉLIOÏSE met à la disposition de L'UTILISATEUR, selon les modalités et conditions fixées aux présentes et au Contrat, les services qui suivent, dans ses ces Locaux 5 av Albert Raimond 42270 SAINT PRIEST EN JAREZ (ci-après : les « **Locaux** »)

Services facturés au forfait :

- un espace de travail partagé et non personnellement affecté, décompté en heures (ci-après : les « **Heures d'Accès** »), → **Accès nomade**
- un espace de travail partagé et personnellement affecté → **Accès coworkers fixes**
- un accès à des salles de réunion non personnellement affectées, décompté au forfait
- un casier fermé, décompté au forfait

Services en libre accès

- une connexion Internet haut débit
- du café, du thé et de l'eau
- un réfrigérateur, un micro-onde et une bouilloire
- et tout autre service que LE MOULIN HÉLIOSE jugera utile de proposer à L'ADHERENT, à sa libre discrétion.

L'ADHERENT qui souscrit un abonnement selon les modalités prévues à l'article 4.1 a également accès à des services d'impression, de photocopieur, de fax et de scanner, décomptés à l'unité.

Il n'est fourni à L'UTILISATEUR ni ordinateur, ni adresse électronique personnelle.

Aucun téléphone, que ce soit fixe ou mobile, n'est mis à la disposition de L'UTILISATEUR dans le cadre des Services. Il ne peut émettre ou recevoir des communications téléphoniques dans les Locaux que sur son téléphone mobile personnel.

3.2 Modalités d'utilisation des services

3.2.1 Utilisation par un groupe de personnes

Les Services peuvent être souscrits par un groupe de personnes. Le terme « L'UTILISATEUR » désigne alors, selon les cas l'ensemble du groupe ou chacun de ses membres.

Si le groupe ne dispose pas de la personnalité juridique, le signataire des présentes est seul responsable de l'utilisation des Services par les autres membres du groupe ainsi que de toute somme due par le groupe

3.2.2 Accès Locaux

Sous réserve des dispositions de l'article 4.1, l'UTILISATEUR peut accéder aux Locaux pendant les heures d'ouvertures décrites ci-dessous.

LE MOULIN HÉLIOSE peut, à sa discrétion, permettre à l'UTILISATEUR d'accéder aux Locaux hors des heures d'ouverture ; les présentes Conditions Générales d'Utilisation continueront à s'appliquer.

3.2.3 Horaires d'ouverture des Locaux

Les Locaux sont accessibles 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

LE MOULIN HÉLIOSE se réserve toutefois la possibilité de fermer les Locaux, à sa libre discrétion et pour une durée dont elle sera seule juge. L'UTILISATEUR sera préalablement informé de cette fermeture par tout moyen utile.

3.2.4 Réserveation des salles de réunion

L'utilisation des salles de réunions s'effectue en fonction de leurs disponibilités et des réservations, pendant les horaires d'ouverture des Locaux tels que prévus à l'article 3.2.3.

L'UTILISATEUR ne peut utiliser une salle de réunion qu'à condition de l'avoir réservée, par téléphone au 07 69 55 08 43 ou par email à contact@moulin-heliose.fr, et après avoir reçu confirmation.

Les réservations sont traitées du lundi au vendredi (ci-après : les « **Jours de réserveation** »), de 9 heures à 17 heures (ci-après : les « **Horaires de réserveation** »)

La réserveation doit être effectuée durant les Jours et Horaires de réserveation, au plus tard deux heures avant la date et l'heure fixées pour l'utilisation et mentionner la durée prévue de celle-ci.

Une réserveation de salle de réunion peut être annulée, durant les Jours et Horaires de réserveation, jusqu'à 17 heures le Jour précédant la date d'utilisation prévue. Au-delà, la salle de réunion est considérée comme utilisée par L'UTILISATEUR pendant la durée initialement réservée.

3.2.5 Utilisation des casiers fermés

Les utilisateurs qui accèdent aux Locaux sans abonnement, selon les modalités prévues à l'article 4.1, n'ont pas accès pendant la durée de leur utilisation des Locaux à un casier fermé.

Les utilisateurs qui souscrivent un abonnement, selon les modalités prévues à l'article 4.1, ont la possibilité de louer un casier dédié, décompté au forfait dans la limite des casiers disponibles.

4. Conditions financières

4.1 Prix des services

Les Services sont fournis soit sur abonnement, soit en dehors de tout abonnement.

Les tarifs des Services, avec ou sans abonnement, sont précisés dans le document intitulé « **Conditions tarifaires** », mis à disposition dans les Locaux et sur le site internet du MOULIN HLIOSE <http://www-moulin-heliose.fr>.

L'UTILISATEUR choisit la formule qui lui convient.

Dans le cadre des présentes :

- Lorsqu'un Service est décompté à l'heure, toute heure entamée est décomptée.
- Tout tarif de réserveation d'une salle de réunion comprend le nombre d'Heures d'Accès correspondant.
- On entend par «demi-journée» une plage horaire de 4 heures au plus, comprise entre 9h et 13h ou entre 14h et 18h.

4.1.1 Précisions relatives à l'accès aux Services sans abonnement

L'UTILISATEUR peut accéder aux Services sans abonnement selon une tarification à l'heure.

Dans le cas d'un accès à l'heure, le paiement s'effectue à l'issue de l'utilisation des Services.

Le prix de l'accès aux salles de réunions, aux conférences et aux formations doit être réglé à réception de la facture correspondante à l'utilisation de ces Services. Dans le cas d'un accès à l'heure, le paiement s'effectue à l'issue de l'utilisation des Services

4.1.2 Précisions relatives à l'accès aux services avec abonnement

4.1.2.1 Description de l'abonnement

L'abonnement permet à L'UTILISATEUR de souscrire, lorsqu'il le souhaite, un abonnement mensuel tel que décrit sur le Site.

L'abonnement est valable un mois à compter de sa souscription (ci-après : le « **Mois** »).

L'abonnement donne accès à :

- un badge nominatif et incessible, conformément aux termes du paragraphe de 4.1.2.2 ci-dessous ;
- L'ensemble des ateliers et formations proposés, lesquels peuvent être gratuits ou soumis au paiement de frais, à tarif préférentiel pour les utilisateurs abonnés ;
- Un tarif préférentiel sur les heures de présence et réservation des salles de réunion

4.1.2.2 Usage du badge nominatif

Afin de permettre à L'UTILISATEUR abonné d'accéder aux Locaux, LE MOULIN HÉLIOSE lui remet, au jour de la signature des présentes, un badge d'entrée personnel et incessible. Lorsque L'UTILISATEUR est constitué par un groupe de personnes, un badge d'entrée personnel et incessible est remis à chaque membre du groupe, l'ensemble des badges étant relié au même compte.

L'UTILISATEUR doit utiliser son badge pour tout accès aux Locaux.

Il est seul responsable de sa conservation et de son utilisation. Il s'interdit notamment de prêter, confier ou céder son badge à un tiers, y compris un autre utilisateur des Services. Toute utilisation du badge de L'UTILISATEUR sera présumée de manière irréfragable être effectuée par celui-ci.

En cas de perte ou de vol de son badge, L'UTILISATEUR doit immédiatement en informer LE MOULIN HÉLIOSE à laquelle il reconnaît le droit de prendre toute mesure appropriée.

Le remplacement du badge de L'UTILISATEUR lui sera facturé au prix de 12 € HT.

4.1.2.3 Prorogation du forfait, remboursement

En cas de fermeture temporaire des Locaux supérieure à 7 (sept) jours, des prorogations de l'abonnement, des reports de celui-ci sur le Mois suivant et/ou des remboursements pourront être effectués par LE MOULIN HÉLIOSE, selon les modalités qu'elle jugera les plus appropriées.

En cas de fermeture temporaire des Locaux inférieure ou égale à 7 (sept) jours en revanche, aucune prorogation de l'abonnement, ni aucun report ou remboursement ne seront effectués, ce que L'UTILISATEUR accepte expressément.

En cas de maladie, L'UTILISATEUR ne peut prétendre à aucun remboursement. Il peut solliciter une prorogation de son abonnement ou son report sur le Mois suivant, à condition de présenter à LE MOULIN HÉLIOSE un certificat médical établi au début de son absence. La décision d'accorder ou non la prolongation ou le report relève de la libre discrétion de LE MOULIN HÉLIOSE, qui n'a pas à la justifier.

4.2 Révision des prix

Les prix des Services peuvent faire l'objet d'une révision par LE MOULIN HÉLIOSE à tout moment. Celle-ci s'engage à en informer L'UTILISATEUR par tout moyen utile. La modification du prix des Services est sans incidence sur les abonnements en cours. Elle s'applique en revanche à toute nouvelle souscription de Services intervenant après son entrée en vigueur.

Si L'UTILISATEUR n'accepte pas les nouveaux prix, il ne doit plus accéder aux Services et peut résilier le contrat selon les modalités prévues à l'article 2.

L'UTILISATEUR est réputé avoir accepté les nouveaux prix si, postérieurement à leur entrée en vigueur, il a recours aux Services.

4.3 Facturation

LE MOULIN HÉLIOSE adressera des factures à L'UTILISATEUR au fur et à mesure de son utilisation des Services.

Les factures de LE MOULIN HÉLIOSE qui ne seraient pas réglées dès leur émission sont payables dans le mois qui suit celle-ci.

4.4 Modalité de paiement

Le prix des Services peut être réglé par virement, ou chèque.

4.5 Retards, incidents et défauts de paiement

L'UTILISATEUR garantit à LE MOULIN HÉLIOSE qu'il dispose des autorisations nécessaires pour utiliser le mode de paiement choisi.

De convention expresse entre les Parties, tout retard de paiement de tout ou partie d'une somme due à son échéance au titre du présent contrat entraînera automatiquement, sans préjudice des dispositions de l'article 7 et sans mise en demeure préalable :

(i) La déchéance du terme de l'ensemble des sommes dues par L'UTILISATEUR et leur exigibilité immédiate, quel que soit le mode de règlement qui avait été prévu ;

(ii) La suspension immédiate des Services en cours jusqu'au complet paiement de l'intégralité des sommes dues.

5 Obligations et responsabilité de L'UTILISATEUR

Sans préjudice des autres obligations prévues aux présentes, L'UTILISATEUR s'engage à respecter les obligations qui suivent.

- 5.1 L'UTILISATEUR s'engage, dans son usage des Services, à se conformer aux lois et règlements en vigueur, à l'ordre public et aux bonnes mœurs. Il s'engage à respecter toutes les obligations légales et réglementaires et à effectuer toutes les formalités notamment administratives, fiscales et/ ou sociales qui lui incombent le cas échéant du fait de son utilisation des Services.
- 5.2 L'UTILISATEUR s'engage à utiliser personnellement les Services et à ne permettre à aucun tiers de les utiliser à sa place ou pour son compte. Il est informé et accepte qu'il ne peut déléguer ou céder aucun des droits au titre du présent contrat, ni confier à un tiers l'exécution de tout ou partie de ses obligations, sans l'accord préalable et écrit de LE MOULIN HÉLIOSE.
- 5.3 Il doit veiller à ce que la tranquillité des Locaux ne soit troublée en aucune manière. Il s'engage à respecter le bon ordre et la propreté des Locaux. Il s'engage à ne pas amener de personnes mineures dans les Locaux et à n'y introduire ni animaux, ni produits ou objets dangereux ou illicites.
- 5.4 L'UTILISATEUR est seul responsable des biens qu'il dépose dans le casier fermé mis à sa disposition. Il lui appartient de souscrire une assurance personnelle couvrant le risque de vol s'il le souhaite
- 5.5 Il appartient à l'UTILISATEUR de souscrire à une assurance civile personnelle ainsi qu'à une assurance responsabilité professionnelle le cas échéant, l'une des deux assurances au moins incluant une assurance locative. L'UTILISATEUR est responsable de tout dommage causé par une personne non-utilisatrice de LE MOULIN HÉLIOSE et qui serait présente dans un Espace à titre d'invitée de l'UTILISATEUR.

6 Exclusion de responsabilité et de garantie du MOULIN HÉLIOSE

- 6.1 LE MOULIN HÉLIOSE s'engage à fournir les Services avec diligence et selon les règles de l'art, étant précisé qu'il pèse sur elle une obligation de moyens, à l'exclusion de toute obligation de résultat, ce que L'UTILISATEUR reconnaît et accepte expressément.
- 6.2 Les conseils et/ou informations fournis par LE MOULIN HÉLIOSE à L'UTILISATEUR, qu'ils soient oraux ou écrits, ne sont en aucun cas susceptibles de créer à la charge de LE MOULIN HÉLIOSE des obligations ou garanties non expressément prévues par le présent accord.
- 6.3 Les Services sont fournis à L'UTILISATEUR sur la base de services « en l'état » et LE MOULIN HÉLIOSE ne garantit pas qu'ils répondront parfaitement aux attentes de L'UTILISATEUR.
- 6.4 LE MOULIN HÉLIOSE ne garantit pas la disponibilité de l'espace de travail partagé ni des salles de réunion à une date et à une heure déterminées, cette disponibilité dépendant notamment de leur utilisation et/ou réservation par les autres utilisateurs.
- 6.5 LE MOULIN HÉLIOSE ne pourra pas être tenue pour responsable en cas de perte ou de vols subis par L'UTILISATEUR dans l'enceinte des Locaux.
- 6.6 LE MOULIN HÉLIOSE fait ses meilleurs efforts pour assurer la qualité des réseaux et équipements mis à la disposition de L'UTILISATEUR dans le cadre des Services mais ne pourra en aucun cas être tenue responsable des éventuels dommages aux biens qui seraient subis par L'UTILISATEUR du fait de l'utilisation de ces réseaux et équipements.
- 6.7 LE MOULIN HÉLIOSE n'est pas responsable de la qualité des conférences et formations dispensées dans le cadre des Services.
- 6.8 LE MOULIN HÉLIOSE est susceptible de conclure des partenariats avec des professionnels, qu'elle pourra présenter à L'UTILISATEUR. LE MOULIN HÉLIOSE n'endosse aucune responsabilité au titre des conseils, produits et/ou services de ces partenaires.

Elle n'est pas non plus responsable des transactions intervenues entre L'UTILISATEUR et l'un de ces partenaires ou, plus généralement, entre l'utilisateur et un quelconque professionnel avec lequel L'UTILISATEUR entrerait en contact par l'intermédiaire des Services, et ne saurait en aucun cas être partie à quelques litiges éventuels que ce soit avec ces partenaires et professionnels concernant notamment la livraison de produits et/ou services, les garanties, déclarations et autres obligations quelconques auxquelles ces partenaires et professionnels seraient tenus.

- 6.9 En tout état de cause, la responsabilité susceptible d'être encourue par LE MOULIN HÉLIOSE au titre des présentes est expressément limitée aux seuls dommages directs subis par L'UTILISATEUR et limitée au montant des sommes payées par L'UTILISATEUR à LE MOULIN HÉLIOSE pour l'utilisation des Services.

7. Résiliation pour manquement

En cas de manquement par l'une des Parties à l'une quelconque de ses obligations au titre du présent contrat, celui-ci sera résilié de plein droit 8 (huit) jours après réception par la Partie défaillante d'une mise en demeure, restée sans effet, par lettre recommandée avec accusé de réception, mentionnant l'intention de faire application de la présente clause, sans préjudice de tous dommages et intérêts qui pourront être réclamés à la Partie défaillante. La résiliation intervenue du fait d'un manquement de L'UTILISATEUR ne pourra donner lieu à aucun remboursement des packs, forfaits, Heures d'Accès .

8. Effets de la fin du contrat

A l'expiration du présent contrat, pour quelque cause et selon quelque modalité que ce soit, L'UTILISATEUR doit :

(i) Vider son casier de l'ensemble des biens qui y sont déposés.

A défaut, L'UTILISATEUR autorise expressément LE MOULIN HÉLIOSE à vider son casier, à charge pour elle de tenir les biens qui y sont déposés à la disposition de L'UTILISATEUR pendant une période qui ne saurait excéder une semaine. Au-delà de ce délai, L'UTILISATEUR sera réputé avoir abandonné ses biens et LE MOULIN HÉLIOSE pourra en disposer librement.

(ii) Remettre à LE MOULIN HÉLIOSE son badge ainsi que, le cas échéant, la clef de son casier.

9. Dispositions diverses

9.1 Relations entre les Parties

Il est expressément convenu qu'aucune des Parties ne pourra se réclamer des dispositions des présentes pour revendiquer, en aucune manière, la qualité d'agent, de représentant ou d'employé de l'autre Partie, ni engager l'autre Partie à l'égard de tiers, au delà des prestations prévues par les dispositions des présentes.

Aux termes des présentes, il n'est pas formé de structure juridique particulière entre les Parties, chacune conservant son entière autonomie, ses responsabilités et sa propre clientèle.

9.2 Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, chacune des Parties élit domicile à son adresse, telle qu'elle figure à l'article 1 pour LE MOULIN HÉLIOSE et dans le Contrat pour L'UTILISATEUR. Elles s'engagent à s'informer mutuellement de tout changement d'adresse par tout écrit utile. A défaut, tout courrier envoyé à l'adresse définie ci-dessus sera considéré comme ayant été valablement reçu.

9.3 Autonomie du contrat, divisibilité

Le contrat conclu aux termes des présentes et du Contrat représente l'intégralité des engagements existant entre les Parties. Il remplace et annule tout engagement oral ou écrit antérieur relatif à l'objet des présentes.

La nullité ou l'inapplicabilité de l'une quelconque des stipulations des présentes n'emportera pas nullité des autres stipulations qui conserveront leur force et leur portée.

9.4 Modifications

LE MOULIN HÉLIOSE se réserve la faculté de modifier à tout moment les présentes conditions générales. L'UTILISATEUR sera informé de cette modification 2 (deux) mois avant l'entrée en vigueur des nouvelles conditions générales, par tout moyen utile.

L'UTILISATEUR qui n'accepte pas les conditions générales modifiées doit, avant leur entrée en vigueur, résilier le présent contrat selon les modalités prévues à l'article 2.

Tout UTILISATEUR qui a recours aux Services postérieurement à l'entrée en vigueur des conditions générales modifiées est réputé avoir accepté ces modifications.

9.5 Non renonciation

L'absence ou la renonciation, par une Partie, d'exercer ou de faire valoir un droit quelconque que lui confèreraient les présentes conditions générales ne pourra en aucun cas être assimilée à une renonciation à ce droit pour l'avenir, ladite renonciation ne produisant d'effet qu'au titre de l'événement considéré.

10. Loi applicable et juridiction

Les présentes conditions générales sont régies par la loi française.

En cas de contestation sur la validité, l'interprétation et/ou l'exécution des présentes conditions générales, les Parties conviennent que les tribunaux de saint Étienne seront exclusivement compétents pour en juger, sauf règles de procédure impératives contraires.

11. Entrée en vigueur

Les présentes conditions générales sont entrées en vigueur le 11/09/2017.